

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_045

Objet : Arrêté de circulation et Stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL Rhône Alpes en date du 25 mars 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les interventions ponctuelles de travaux de déroulage et raccordement de réseau télécom dans des chambres et poteaux pour le dépolement de la fibre optique,
Avenue du Mont-Blanc et Rue du Crétêt.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation, Avenue du Mont-Blanc et Rue du Crétêt seront en demi-chaussée par alternat manuel **du Lundi 08 Avril 2024 au Lundi 22 Avril 2024 de 8h00 à 16h30.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 25/03/2024

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



Le Maire,
Sandro PÉPIN